

[[CONTAINER LABEL]]

**GROUPE 2 HERBICIDE**

# AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup>

Herbicide

En granules mouillables

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE SOYA DANS L'EST DU CANADA  
SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION 29624 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Chlorimuron-éthyle 25,0 %

CONTENU NET: 14 – 14 400 grammes

AgActives Crop Protection  
C.P. 2200 Streetsville  
Mississauga, Ontario  
L5M 2H3  
1-800-661-8323

**PRÉCAUTIONS:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Garder le contenant ou le sac à l'écart de l'eau.

Ne contaminer aucun point d'eau.

Ne pas entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, [consultez](http://www.croplife.ca) le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

**PREMIERS SOINS:**

**CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une

ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un lieu sûr et au sec, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé. Conserver le produit dans son contenant ou sac d'origine et garder à l'écart de l'humidité.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

AgActives<sup>mc</sup> et Chlorette<sup>mc</sup> sont des marques de commerce d'AgActives Crop Protection, une division de 3044873 Nova Scotia Company

[[DIRECTIONS FOR USE LABEL]]

**GROUPE 2 HERBICIDE**

## **AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup>**

Herbicide

En granules mouillables

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE SOYA DANS L'EST DU CANADA  
SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION 29624 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Chlorimuron-éthyle 25,0 %

AgActives Crop Protection  
C.P. 2200 Streetsville  
Mississauga, Ontario  
L5M 2H3  
1-800-661-8323

**PRÉCAUTIONS:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Garder le contenant ou le sac à l'écart de l'eau.

Ne contaminer aucun point d'eau.

Ne pas entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, [consultez](http://www.croplife.ca) le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

**IMPORTANT:**

Les arbres ou autres plantes utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun point d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures. Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus d'herbicide demeurant dans le réservoir peuvent endommager les cultures autres que le soya.

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

**APPLIQUER l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF RECOMMANDÉ.**

Ne pas manipuler les pesticides avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques diminuent de façon significative l'exposition des mains. Porter ces gants pour le mélange, le chargement et l'application du produit et le nettoyage du matériel ainsi que pour réparer ou régler le pulvérisateur ou les buses. Ne pas utiliser de gants en cuir ou en tissu. Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long lors du mélange, du chargement et de l'application du produit et durant le nettoyage et la réparation de l'outillage.

**PREMIERS SOINS:**

**CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE:** Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un lieu sûr et au sec, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé. Conserver le produit dans son contenant ou sac d'origine et garder à l'écart de l'humidité.

### **ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:**

L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> est recommandé pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soya. L'herbicide L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> peut être aussi appliqué en présemis ou en prélevée (après le semis) dans le soya conventionnel ou tolérant au glyphosate. L'herbicide L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup>. L'herbicide L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> se présente sous forme de granules dispersables que l'on mélange avec de l'eau afin d'obtenir une solution destinée à être pulvérisée à la volée de façon uniforme. Il est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas. Garder le produit à l'abri de l'humidité excessive et éviter que le contenant ne soit endommagé au cours de l'entreposage et avant le mélange dans le réservoir du pulvérisateur. Ne pas réutiliser le contenant ou le sac.

L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> peut être appliqué avec un agent tensio-actif recommandé en présemis ou en prélevée (après le semis) dans le soya conventionnel ou tolérant au glyphosate, sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes en croissance active, peu après la levée. La



chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> maximalisant son absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par des conditions environnementales difficiles ne soient pas supprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> peut être appliqué uniquement à l'aide de matériel terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées.

L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) traduisant la destruction des mauvaises herbes n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des espèces présentes. La présence de conditions de croissance favorables après le traitement renforce l'activité de L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup>, tandis que des facteurs comme le froid et la sécheresse la ralentissent.

Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance et de l'uniformité de la pulvérisation.

### **CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ACTIVITÉ BIOLOGIQUE:**

On recommande de se conformer aux exigences suivantes pour l'application de L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> sur le soya.

Si l'on applique L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> durant ou immédiatement après une fluctuation marquée et rapide de la température (différence d'au moins 20 °C entre le minimum nocturne et le maximum diurne) qui affecte la culture, on risque d'endommager cette dernière.

Appliquer L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> lorsqu'on prévoit que la température demeurera au-dessous de 28 °C dans les 12 heures suivant l'application.

Appliquer le produit lorsque la température minimale dans les 24 heures précédant et suivant l'application est au-dessus de 5 °C. Si les plants de soya ont été endommagés par la gelée attendre au moins 48 heures avant d'appliquer le ou les herbicides.

### **MODE D'EMPLOI:**

### **TAUX ET PÉRIODE D'APPLICATION:**

### **PRÉLEVÉE :**

Pour obtenir une suppression des pissenlits durant toute la saison (jusqu'à la montée à graines) appliquer l'herbicide CLASSIC<sup>md</sup> Grande à raison de 36 g/ha, plus, Agral 90 à raison de 0,2 %v/v, en présemis ou en prélevée (après le semis) dans le soya conventionnel ou tolérant au glyphosate.

### **TRAITEMENT DE POSTLEVÉE**

La période optimale pour appliquer l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> sur les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles est lorsque le soya se trouve entre les stades de la 1<sup>re</sup> et de la 3<sup>e</sup> feuille trifoliée. Ne pas appliquer L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> avant que la première feuille trifoliée ne soit complètement développée ni après que la floraison ait commencé. On peut appliquer l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> jusqu'à 60 jours avant la récolte.

Utiliser l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> à raison de 36 grammes par hectare. On doit lui adjoindre un agent tensio-actif non ionique tel que AGRAL\* 90, CITOWETT\* PLUS ou AG-SURF\* à raison de 0,2 % v/v.

FACULTATIF : Pour mieux supprimer l'abutilon, on peut utiliser un engrais liquide à 28 % d'azote au taux de 2 litres par hectare; on doit l'ajouter au mélange à pulvériser après l'agent tensio-actif.

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide sur les mauvaises herbes en pleine croissance, avant que le couvert végétal du soya ne se referme. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après le traitement ne seront peut-être pas supprimées.

NOTE: Ne pas appliquer sur le soya éprouvé par des conditions météorologiques rigoureuses comme le gel ou un temps chaud et humide, car cela risque de l'endommager.

S'il pleut après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant deux à quatre heures pour permettre à l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> UTILISÉ SEUL:**

Mauvaises herbes	Stade de croissance	Taille (en hauteur ou en largeur)
Petite herbe à poux	2 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> feuille	10 cm
Amarante à racine rouge	2 <sup>e</sup> -8 <sup>e</sup> feuille	10 cm
Abutilon	2 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> feuille	10 cm
Souchet comestible	Jusqu'à la 8 <sup>e</sup> feuille	5-15 cm
Pissenlit*	Avant la floraison	15 cm

\* Suppression des parties aériennes (4 à 6 semaines).

## MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> :

### Mélange en réservoir avec L'herbicide Chlorette<sup>mc</sup>

à raison de 36 grammes par hectare avec un herbicide glyphosate. (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, ou de sel de diammonium) et un adjuvant (selon le cas).

Mélange en réservoir avec :	Taux d'application (grammes équivalent acide par hectare)	Période d'application	Pour utilisation sur	Mauvaises herbes supprimées	Stade d'application selon la feuille ou la hauteur (cm)
glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, ou de sel de diammonium)	900 g é.a./ha	brûlure en présemis	Le soya conventionnel et le soya tolérant au glyphosate	Pissenlit (Suppression durant toute la saison)	Jusqu'à la montée à la graine
				Laiteron Potager	2e à la 5e feuille
				Chénopode Blanc	Jusqu'à la 6e feuille
				Laitue Scariole	1e à la 7e feuille
Glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, ou de sel de diammonium)	900 g é.a./ha	1 <sup>re</sup> à la 3 <sup>e</sup> feuille trifoliée	Le soya tolérant au glyphosate	Souchet Comestible (Répression seulement)	Jusqu'à la 3e feuille
				Laiteron Potager (Suppression durant toute la saison)	Moins de 15 cm de hauteur et de largeur
avec un agent tension-actif non-ionique				Chénopode Blanc	Jusqu'à la 6e feuille

(Agral 90,  
Citowett Plus ou  
Ag-Surf à raison  
de 0.2%v/v)

Pissenlit  
(Suppression  
durant toute  
la saison)

Moins de 15  
cm de  
hauteur et de  
largeur

Laitue  
Scariole

1e à la 7e  
feuille

Souchet  
Comestible  
(Suppression  
durant toute  
la saison)

Jusqu'à la 8e  
feuille

Se référer aux étiquettes respectives des herbicides contenant du glyphosate pour les renseignements spécifiques sur le mode d'emploi, les précautions d'emploi et les autres mauvaises herbes supprimées par le glyphosate.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la compagnie E.I Du Pont Canada au 1-800-667-3925 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par la compagnie E.I. Du Pont Canada.

S'il pleut après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant deux à quatre heures pour permettre à l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes.

## **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> + L'HERBICIDE ASSURE\* II:**

Pour supprimer les graminées annuelles, la petite herbe à poux, l'amarante à racine rouge et l'abutilon, mélanger en réservoir l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> avec l'herbicide ASSURE\* II. Utiliser l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> à raison de 36 grammes par hectare et l'herbicide ASSURE<sup>md</sup> II à raison de 0,38 à 0,5 litre par hectare. Ajouter CANPLUS\* 411 à raison de 1,0 % v/v (1 litre par 100 litres de solution de pulvérisation) ou Sure-Mix\* à raison de 0,5% v/v (0,5 litre par 100 litres de solution de pulvérisation).

Utiliser l'herbicide ASSURE<sup>md</sup> II au taux de 0,5 litre par hectare lorsque le chiendent et la sétaire glauque sont présents dans le champ. Le fait de mélanger en réservoir l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> avec l'herbicide ASSURE<sup>md</sup> II peut diminuer la suppression de ces deux graminées.

Consulter l'étiquette de l'herbicide ASSURE<sup>md</sup> II pour connaître les taux d'application spécifiques de cet herbicide ainsi que les stades foliaires optimaux des graminées nuisibles. Si le stade foliaire des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges ne coïncide pas, appliquer séparément l'herbicide pour graminées nuisibles et celui pour mauvaises herbes à feuilles larges afin d'assurer une suppression efficace.

Consulter l'étiquette de l'herbicide ASSURE<sup>md</sup> II pour obtenir des renseignements généraux et connaître les précautions d'emploi.

### **INSTRUCTIONS DE MÉLANGE**

1. Remplir le réservoir propre au quart environ avec de l'eau fraîche.
2. Mettre l'agitateur en marche à la vitesse maximale.
3. Ajouter la quantité appropriée de l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> à l'eau du réservoir en laissant fonctionner l'agitateur à la vitesse maximale jusqu'à ce que le produit soit parfaitement dispersé. Une agitation constante est nécessaire pour maintenir le produit en suspension.
4. Une fois l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> bien mélangé et en suspension, ajouter la quantité appropriée (au besoin) de l'herbicide destiné au mélange en réservoir.
5. Ajouter un agent tensio-actif recommandé (si nécessaire).
6. Remplir complètement le réservoir avec de l'eau propre.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

L'agitation de la solution est nécessaire pour assurer l'homogénéité du mélange et l'uniformité de l'application. Le volume d'eau optimal à employer pour l'application de l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> varie de 140 à 190 litres par hectare (100 litres d'eau par hectare au minimum). On recommande de se servir de buses à jet plat. Utiliser des filtres à tamis de 50 mailles ou moins. Utiliser la préparation de l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> dans les 24 heures, car sinon le produit risque de se dégrader et de perdre de son efficacité. Agiter vigoureusement le mélange à pulvériser chaque fois qu'on l'a laissé reposer dans le réservoir.

NOTE : L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> se dégradera dans de l'eau acide ou fortement alcaline. Il ne faut donc pas préparer plus de solution que l'on ne peut en utiliser en une journée. Si l'on interrompt la pulvérisation, bien agiter de nouveau le mélange à pulvériser avant de reprendre le traitement.

Ne pas mélanger ni charger l'herbicide dans des endroits où il y a un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:**

Pour éviter tout dommage ultérieur à des cultures autres que le soya, éliminer toute trace de l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> dans le matériel de mélange et de pulvérisation immédiatement après l'application et avant de traiter d'autres cultures. Procéder comme suit:

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup>. Répéter l'étape 1 au besoin. **NE PAS NETTOYER L'OUTILLAGE DE PULVÉRISATION PRÈS DE PUIITS, DE SYSTÈMES AQUATIQUES OU D'AUTRES SOURCES D'EAU OU PRÈS DE LA VÉGÉTATION À CONSERVER.**
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.

3. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un produit de nettoyage et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

### **RÉENSEMENCEMENT D'AUTRES CULTURES:**

L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> se dégrade grâce aux processus naturels se produisant dans le sol. Des essais sur le terrain ont démontré que l'on peut semer les cultures suivantes en toute sécurité aux intervalles indiqués après avoir cultivé du soya traité avec l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup>. Les intervalles à respecter pour le réensemencement dépendent du pH du sol ainsi que de la sensibilité de l'espèce cultivée en rotation.

#### **Intervalle de réensemencement (en mois)**

<b>pH du sol</b>	<b>Blé d'hiver</b>	<b>Tomates</b>	<b>Maïs de grande culture, Soya</b>	<b>Haricots blancs, Luzerne</b>	<b>Dans le sud de l'Ontario seulement: Choux, Pois potager, Maïs sucré*</b>
$\leq 7,0$	3	12	10	10	11
$>7,0 \leq 7,4$	3	12	10	10	Ne pas planter
$>7,4 \leq 7,8$	4	12	10	Ne pas planter	
$>7,8 \leq 8,0$	4	12	Ne pas planter		

- \*Avertissement: La tolérance des variétés de maïs sucré envers les résidus de chlorimuron-éthyle peut varier.

Le pH du sol peut varier de manière significative à l'intérieur d'un même champ. Il peut être modifié par des amendements (c.-à-d. l'addition de chaux, d'engrais, etc.) ou des conditions de sol (c.-à-d. l'érosion des buttes, etc.).

Pour les autres espèces, il est recommandé de faire un test d'activité biologique avant l'ensemencement. Ce test consiste à faire pousser jusqu'à

maturité une bande expérimentale de la plante ou des plantes que l'on désire cultiver l'année suivante.

### **TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE:**

Choisir pour la ou les cultures qui vont faire l'objet du test d'activité biologique une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup>. Il faut tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, l'égouttement et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été pulvérisé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre pulvérisées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparer un lit de semence et y semer les cultures et variétés que l'on voudrait pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement utilisées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des plantes, examiner les points suivants dans les zones traitées avec l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> et dans les zones non traitées :

- aspect général de la culture
- développement du système racinaire
- taux de croissance
- couleur et vigueur de la plante
- rendement

Poursuivre les observations jusqu'à ce que les cultures mises à l'essai arrivent à maturité. Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient encore des résidus de l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup>, continuer à cultiver seulement les espèces énumérées sur l'étiquette et ne pas réensemencer d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les plantes sensibles croissent normalement.



## **PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'UTILISATION:**

Ne pas appliquer l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> pendant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur de l'eau dormante ou de l'eau courante. Ne pas l'appliquer dans les zones où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes ayant été ensemencées ou devant l'être, ou dans des étendues d'eau (telles que des ruisseaux, des étangs, des rivières, des lacs et de l'eau d'irrigation), des marécages ou des puits. Appliquer le produit uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que la solution de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> peuvent gravement endommager les cultures ou les habitats terrestres sensibles à son action, tant durant les périodes de croissance active que de dormance.

Ne pas appliquer sur le soya éprouvé par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, un sol peu fertile ou saturé d'eau, les maladies ou les attaques d'insectes, car cela risque d'endommager la culture.

L'efficacité de l'herbicide peut être réduite en présence de conditions météorologiques extrêmes, notamment par temps chaud et sec ou en cas d'humidité excessive ou de gel.

L'efficacité de l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> peut également être réduite s'il pleut dans les 4 heures suivant l'application.

Du fait que la tolérance des variétés de soya aux herbicides varie, limiter la première pulvérisation de l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> de à une petite superficie, pour chaque variété, avant de pulvériser le champ entier.

Éviter la surpulvérisation du produit ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune aquatique et terrestre. Laisser une zone tampon de 16 m entre la dernière bande de pulvérisation et les points d'eau tels que les étangs, les lacs, les rivières et les ruisseaux. Laisser une zone tampon de 39 m entre la dernière bande de pulvérisation et les marais, les zones de végétation situées en bordure des points d'eau, les boisés et les plantations brise-vent ainsi que les autres habitats de la faune terrestre.

L'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> ne doit pas être appliqué dans les 60 jours précédant la récolte.

N'effectuer qu'une seule application de l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> par saison.

Ne pas faire paître le bétail dans le champ traité ni utiliser les résidus de la récolte pour le fourrage; on ne dispose pas de suffisamment de données à l'appui de ces pratiques.

Ne pas appliquer l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> sur du soya poussant dans des sols de pH  $\geq 8$ , à cause du risque de dommages aux espèces cultivées en rotation.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:**

Gestion de la résistance à l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup>, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'AgActives<sup>mc</sup> Chlorette<sup>mc</sup> ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- ◆ Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant local d'AgActives Crop Protection ou composer le numéro sans frais d'AgActives Crop Protection au 1 800 661-8323.

AgActives<sup>mc</sup> et Chlorette <sup>mc</sup> sont des marques de commerce d'AgActives Crop Protection, une division de 3044873 Nova Scotia Company

\* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.